



Pièce n°4 : Etude Préalable Agricole

Le projet agrivoltaïque d'Oradour-sur-Vayres a été déposé le 29/01/2021. Ce projet dans le cadre de l'instruction a fait l'objet de demandes complémentaires de la part de la DREAL et de plusieurs avis dont ceux de la commission départementale de la préservation des espaces naturelles, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). À la suite de ces remarques, le projet a été modifié de manière substantielle en diminuant la surface d'implantation du projet de 3 ha afin de préserver la biodiversité par le maintien des landes à genêt et d'améliorer l'insertion paysagère par l'éloignement au hameau des Gardelles. 3.3 ha de zones humides seront restaurées et 2 km de haies seront plantées. Le projet agricole a été précisé avec un projet d'installation d'un agriculteur ovin. Les dossiers ici présentés à l'enquête publique que sont, le dossier de permis de construire, l'étude d'impact, son résumé non technique, et le dossier de déclaration de loi sur l'eau ont été mis à jour en avril 2022 pour prendre en compte ces modifications. L'étude préalable agricole a quant à elle été mise à jour en octobre 2022 avec une étude agricole complémentaire afin de prendre en compte les remarques de la CDPENAF faites en mai 2021.

Table des matières

Etude préalable agricole initiale – Mai 2021.....	2
Etude préalable agricole complétée – Octobre 2022	35



Centrale CORFU Solaire

**« Les Bregères »
ORADOUR-SUR-VAYRES**

Table des matières

I. Analyse globale de l'économie agricole du territoire	3
II. Un territoire marqué par des handicaps naturels.....	7
III. Données socio-économiques : Potentiel économique, surfaces disponibles par exploitation, emploi, en comparaison avec les moyennes départementales.....	11
IV. Situation et évolution des orientations de production présentes sur la zone d'étude	13
V. La transformation et la commercialisation des produits agricoles de la zone.....	15
VI. Présentation de l'exploitation concernée par le projet	18
VII. Etudes des effets	21
VIII. Compensation agricole : approche du calcul à partir de la prise en compte de la perte de potentiel de production.....	22
IX. Conclusion	26

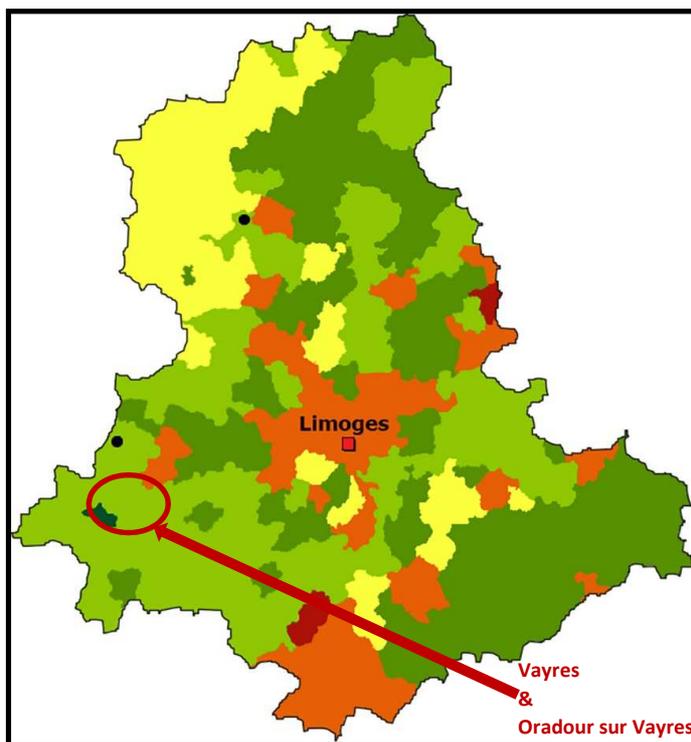
I. ANALYSE GLOBALE DE L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le projet de parc solaire au sol, conduit par l'entreprise "CORFU Solaire", se situe sur des parcelles de la commune ORADOUR SUR VAYRES.

La zone d'étude initiale s'étendait sur 2 communes : VAYRES et ORADOUR-SUR-VAYRES. C'est la raison pour laquelle les analyses suivantes portent sur les deux communes.

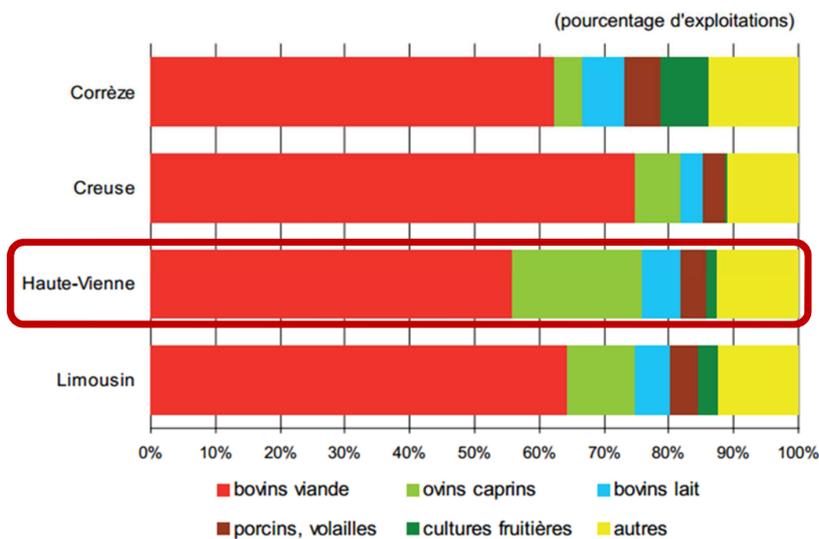
Les surfaces concernées sont valorisées en production agricole par une exploitation dont le siège est localisé sur la commune de VAYRES.

Du point de vue agricole, les communes se situent sur la frange Ouest de la Petite Région Agricole (PRA), dite du "Pays des Feuillardiers". Comme sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne, elle présente une agriculture majoritairement orientée vers les activités d'élevage herbivore : Bovin notamment. Ce secteur est caractérisé par une présence plus affirmée de systèmes "bovin lait" valorisant la race "Normande", qui est le fruit des migrations d'éleveurs du Nord de la Loire au début des années 60 à la recherche de foncier car confrontés à un manque de disponibilité dans leur région d'origine.



Source : RA 2010

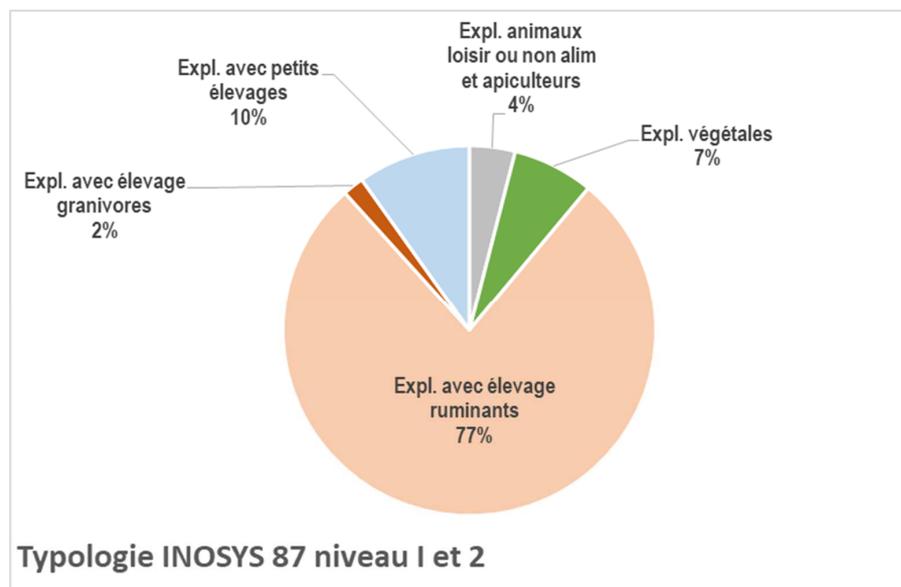
Ainsi, (cf. carte ci-contre) les communes de VAYRES et ORADOUR SUR VAYRES sont classées en orientation technico-économique (OTEX) "bovin mixte" (plusieurs types d'ateliers différents cohabitent) dans une zone qui rassemblent les deux types majeures d'orientation bovine du département : viande ou lait. On notera qu'à proximité se situe la seule commune qui conserve une orientation "bovin lait" majoritaire sur le département (pour plus de détail cf. partie – "système bovin lait").



Le département de la Haute-Vienne apparaît comme le plus diversifié quand on le compare à l'ensemble de la zone "Limousin". Si l'orientation "bovin viande" domine très largement (plus de 50 % des exploitations) (cf. ci-contre – Principales orientations technico-économiques – Source RA 2010), d'autres systèmes sont bien présents. En premier lieu les ovins "viande", à ce jour la Haute-Vienne reste le premier département "ovin allaitant" de France. La production "bovin lait" se maintient difficilement, le nombre de structures est en diminution et le secteur étudié constitue encore l'un des derniers foyers de production.

Source RA 2010

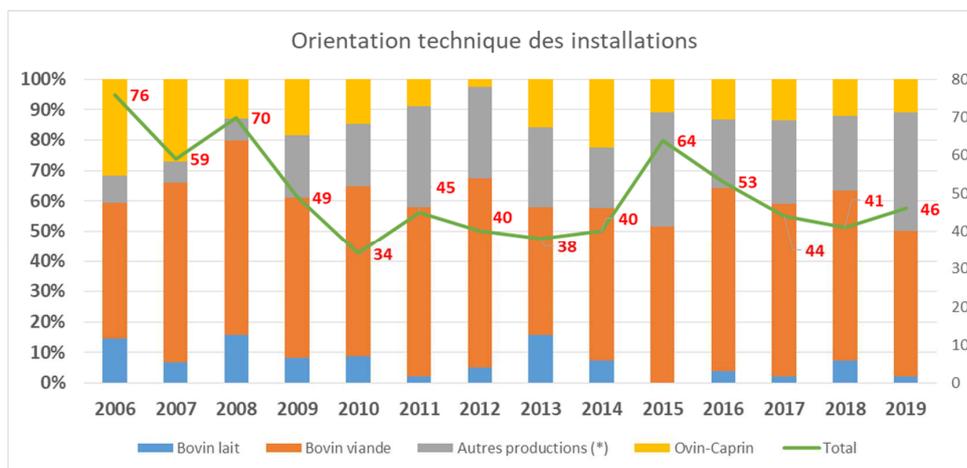
Selon la typologie INOSYS, les orientations technico-économiques du département se déclinent ainsi :



Les systèmes avec élevage ruminant sont très présents sur le département (77 % des types). Leur part est quasi identique à celle observée sur l'ensemble de l'ex-région Limousin (78 % en élevage avec ruminants). De même, les proportions des autres orientations de production sont très proches de celles de l'ex-région.

Toutefois, à partir de l'analyse des données de suivi des installations aidées, on constate que d'autres orientations de production émergent de plus en plus sur les dernières années et viennent compenser l'érosion des activités principalement "bovines".

Le poids des installations en système "bovin viande" est toujours conséquent, celui des ovins se maintient, tandis que l'orientation "bovin lait" souffre toujours des effets de la longue crise entamée en 2014 avec la dérégulation du marché (fin des quotas). (cf. graphique ci-dessous).



En parallèle, depuis quelques années, s'accroissent des installations de plus en plus nombreuses en productions, que l'on peut considérer comme "diversifiantes" sur le département : volailles, maraîchage, céréales, qui utilisent autant de canaux en filière courte (vente à la ferme, magasins de producteurs, marchés, direct détaillant), qu'en filière longue.

Un poids réel de l'agriculture...

La Surface Agricole Utile (SAU), valorisée par les exploitations du département, représente 52 % du territoire départemental, soit 1 point de plus que la moyenne nationale (51 %).

Ce constat se vérifie également sur le volet de l'emploi puisque 3,9 % des emplois départementaux sont rattachés au monde agricole (2,3 % en France et 4,6 % en Nouvelle-Aquitaine). Ce niveau atteint 18,5 % au sein des communes de ROYERES et SAINT LEONARD DE NOBLAT.

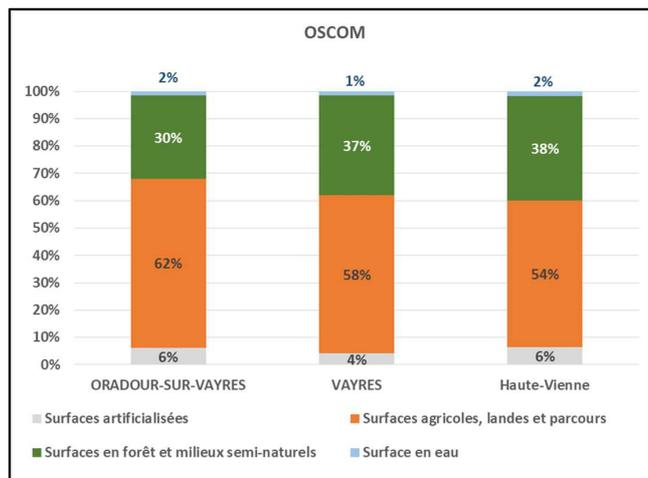
... et une pression foncière qui reste modérée.

A l'instar de ce qui est observé sur l'ensemble du département, la pression sur le foncier agricole de la zone étudiée est limitée. Entre les différents recensements, la Surface Agricole Utile (SAU) a même légèrement augmenté (gain de 49 ha de 1988 à 2010

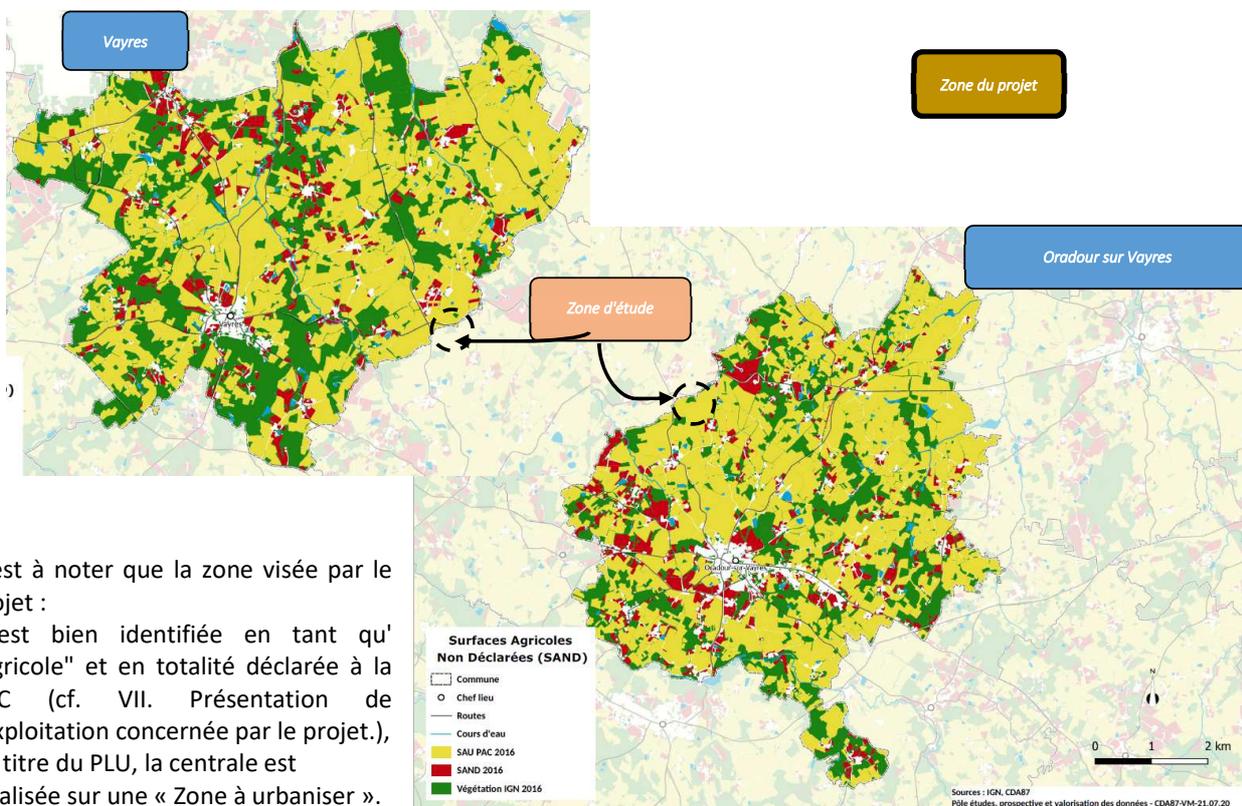
		87111 – Oradour-sur-Vayres	87199 - Vayres	87 - Haute- Vienne
SAU du territoire	1988	2 328	2 191	315 790
	2000	2 269	2 109	304 910
	2010	2 148	2 420	290 914
SAU / Surface totale Commune	1988	60%	58%	57%
	2000	58%	55%	55%
	2010	55%	64%	52%

sur les deux communes) mais selon des dynamiques différentes de l'une à l'autre : augmentation de 229 ha sur la commune de VAYRES et perte de 180 ha à ORADOUR SUR VAYRES. Globalement, l'agriculture occupe toujours plus de 59 % du territoire soit 7 points au-dessus de la moyenne départementale. (cf. tableau ci-dessus).

Selon l'OSCOM(*) (année 2014), les terres consacrées à l'agriculture couvrent plus de 60 % des communes concernées. A l'échelle globale des deux communes, la part des zones artificialisées est légèrement inférieure à celle observée sur l'ensemble du département. Leur nette position en zone rurale ne se dément pas. Toutefois, il apparait que celle d'ORADOUR SUR VAYRES a connu un recul plus prononcé des surfaces agricoles (en lien avec les évolutions constatées au niveau du RA). Cela peut s'expliquer par le fait qu'elle accueille une population près de deux fois supérieure (1 530 habitants en 2014) que sa voisine (799 habitants) sur une surface quasi équivalente (autour de 3 800 ha).



Sur ORADOUR SUR VAYRES et VAYRES, les surfaces avec un potentiel agricole, mais non déclarées à la PAC représentent de 7 à 9 % de la superficie des communes, soit un taux supérieur à celui constaté en Haute-Vienne (6 %). Les parcelles concernées se situent le plus souvent à proximité des axes routiers et des bourgs, autre traduction d'une occupation résidentielle du territoire en développement.



Il est à noter que la zone visée par le projet :
- est bien identifiée en tant qu' "agricole" et en totalité déclarée à la PAC (cf. VII. Présentation de l'exploitation concernée par le projet.),
Au titre du PLU, la centrale est localisée sur une « Zone à urbaniser ».

II. UN TERRITOIRE MARQUE PAR DES HANDICAPS NATURELS

Depuis 1976 et jusqu'en 2018, l'ensemble du département de la Haute-Vienne (sauf la commune de LIMOGES) faisait l'objet d'un classement en zone à handicap naturel. Suite à la demande de la Commission "Agriculture" de l'Union Européenne, le zonage a été revu afin d'harmoniser les critères de classement entre l'ensemble des Etats Membres. Cette nouvelle approche se base sur une analyse des caractéristiques biophysiques des sols en valorisant les données des référentiels pédologiques disponibles à l'échelle du 1/250.000^{ème} "France entière". La nouvelle cartographie, entrée en vigueur avec la campagne PAC 2019, intègre dorénavant l'ensemble du territoire départemental (y compris LIMOGES) en zone à contrainte naturelle ou spécifique.

A l'échelle de la Haute-Vienne, la part de la SAU communale, reconnue avec des contraintes, atteint en moyenne 79 %. Pour les communes de VAYRES et d'ORADOUR SUR VAYRES, la part de la SAU contrainte est supérieure à la moyenne, dans une très faible mesure, puisque que 82 % de la SAU est reconnue sous contrainte naturelle.

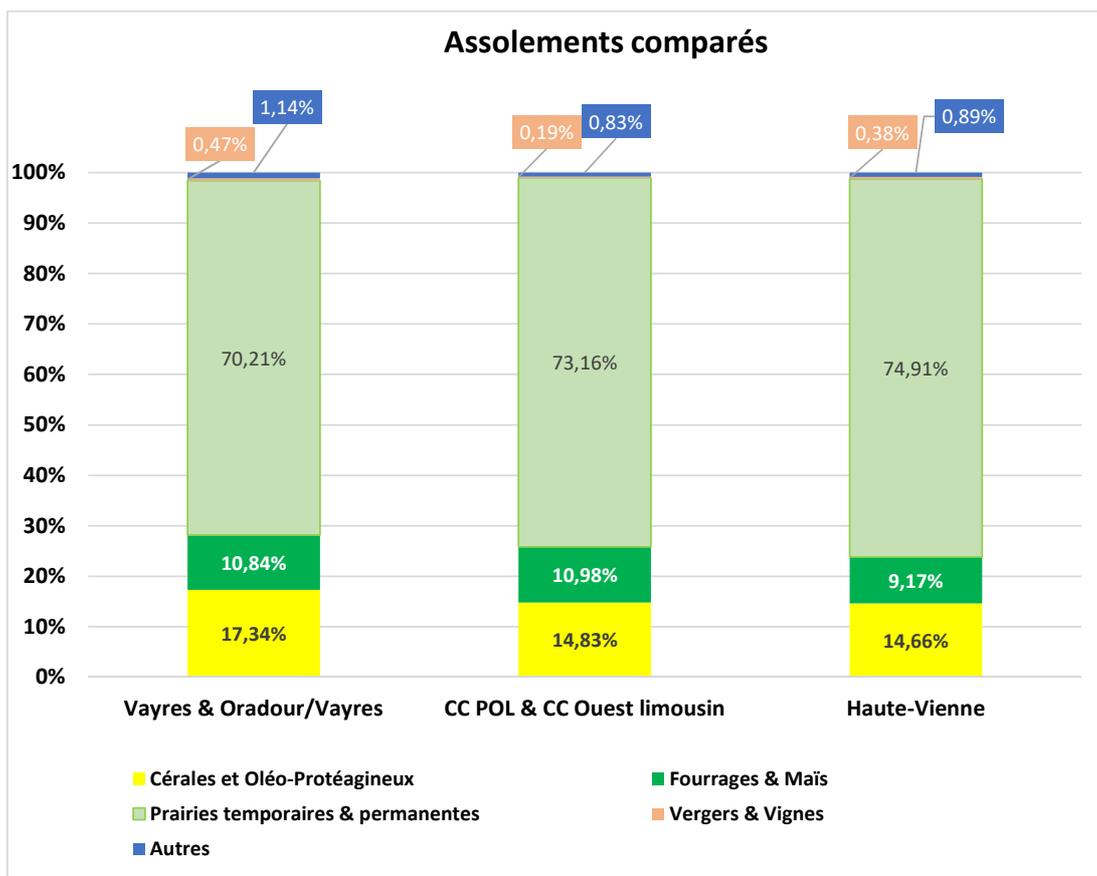
Les contraintes sont multiples. D'après les analyses produites, les critères biophysiques les plus handicapants et justifiant le classement sont :

- le mauvais drainage des sols,
- une prédominance des sols sableux aux propriétés physiques et chimiques limitantes (pas ou peu de réserve utile, pas de lien à la matière organique, faible CEC etc...)

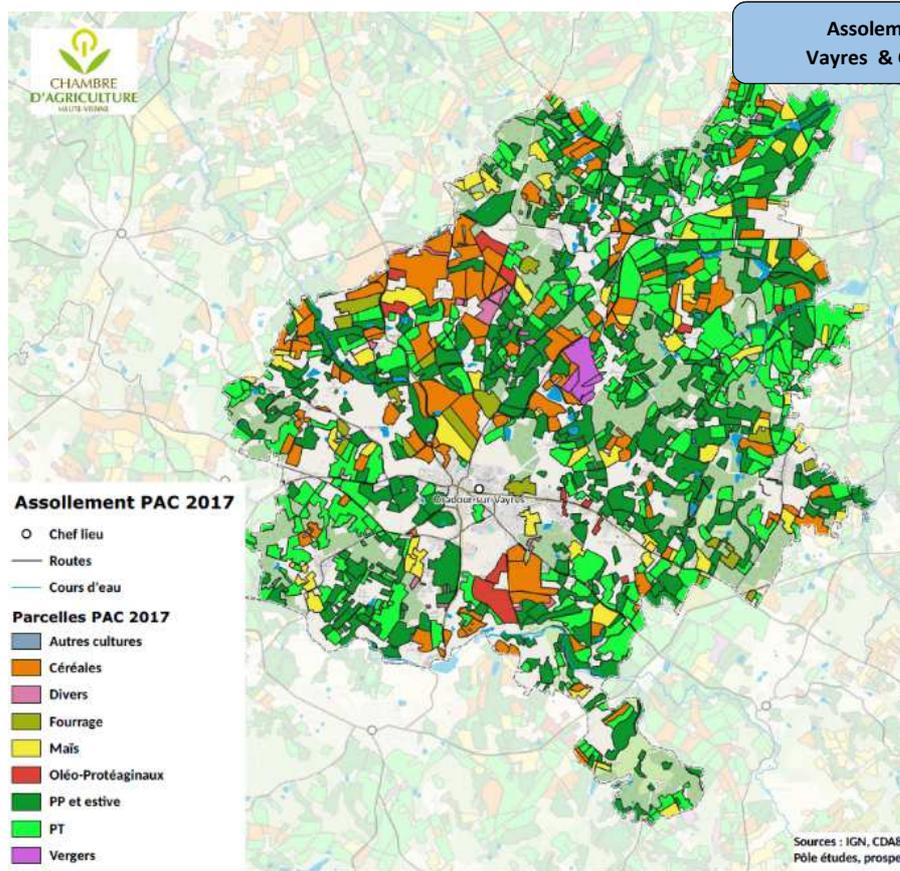
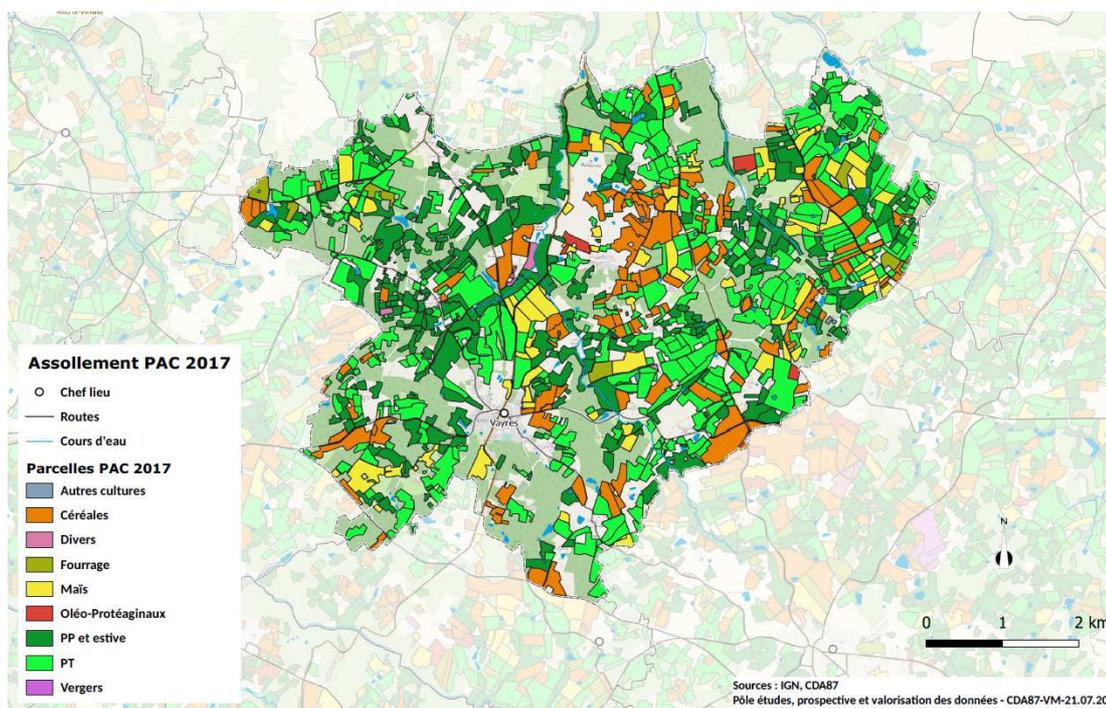
	Mauvais drainage (en %) après prise en compte des investissements	Eléments grossiers (en %)	Sols sableux (en %)	Profondeur enracinement (en %)	Affleurement (en %)	Acidité (en %)	Forte pente (en %)	% SAU contrainte par commune (selon la méthode des critères combinés)
ORADOUR-SUR-VAYRES	47,34	1,05	34,31	<1	<1		1,12	82,10
VAYRES	41,53	3,44	33,44	7,41	<1	1,60	1,43	82,72

La prédominance de sols à mauvais drainage entraîne une hydromorphie prononcée en période hivernale, qui limite grandement les potentiels de production des céréales à paille d'hiver. Par ailleurs, la faible teneur en argile de ces sols leur confère une réserve utile limitée et impose une recharge assez fréquente, qui c'est observé jusqu'à il y a peu grâce aux orages estivaux. En conséquence, une grande part de la SAU est occupée par des surface en herbe, majoritairement valorisé sur la zone par de l'élevage bovin.

Ce potentiel agronomique, limité sur la majorité des surfaces, conduit à une valorisation de celles-ci principalement au travers de la production de fourrages avec une part d'herbe prépondérante.



Toutefois, les communes se distinguent avec, par rapport aux moyennes départementales, une part plus conséquente de production céréales et d'oléo-protéagineux, certainement en lien avec une acidité moins prononcée que sur d'autre parties du département et les orientations de production présentes : bovin lait et bovin viande avec finition des animaux.

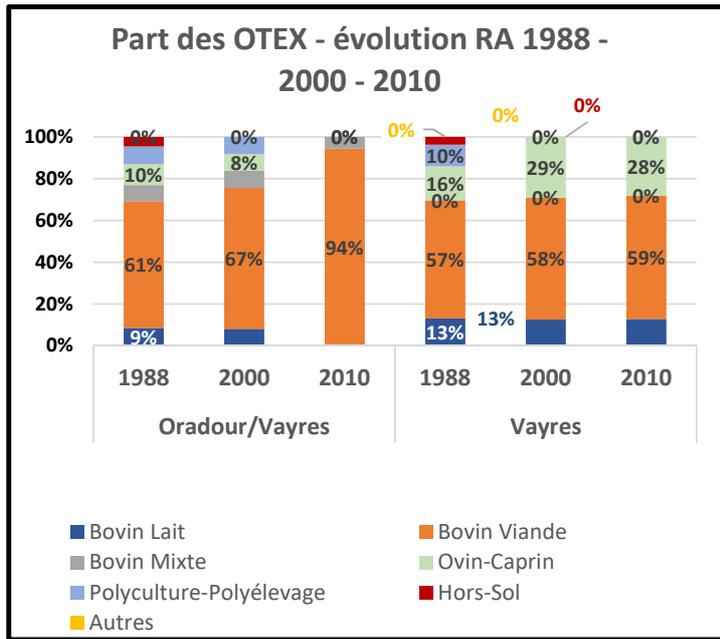


**Assollement PAC 2017
Vayres & Oradour/Vayres**

Les cartes ci-dessus permettent d'expliquer pourquoi la proportion de céréales est légèrement supérieure à la moyenne : on observe quelques structures spécialisées dans la production de céréales. La culture de maïs, principalement fourrage, est diffuse sur l'ensemble des territoires des 2 communes. Les céréales quant à elles se concentrent sur la frange Nord-Ouest de la commune D'ORADOUR SUR VAYRES

Il en résulte une orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX) vers des productions avec présence majoritaire d'herbivores. Il convient toutefois d'observer la tendance d'évolution sur plusieurs années.

Les deux communes enregistrent une spécialisation des systèmes vers l'élevage allaitant, majoritairement bovin mais aussi ovin.



Dénombrement sur la base de l'exploitation des RA : 1988 - 2000 - 2010.

III. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES : POTENTIEL ECONOMIQUE, SURFACES DISPONIBLES PAR EXPLOITATION, EMPLOI, EN COMPARAISON AVEC LES MOYENNES DEPARTEMENTALES

Les sièges des exploitations concernées par le projet se situant à VAYRES ET ORADOUR SUR VAYRES tout comme les surfaces visées et la majorité de leur parcellaire, l'analyse porte sur ces communes.

0

		87111 - Oradour-sur-Vayres	87199 - Vayres	87 - Haute-Vienne
PBS / ha	1988	1 127	967	903
	2000	1 019	979	913
	2010	953	994	881
PBS / UTA	1988	18 603	16 944	22 135
	2000	34 522	33 836	32 454
	2010	48 762	44 537	41 846
PBS / Exploitation	1988	24 514	18 911	27 372
	2000	40 579	33 836	42 508
	2010	62 061	54 659	53 248
SAU / UTA	1988	16,51	17,53	24,51
	2000	33,87	34,57	35,56
	2010	51,14	44,81	47,48
SAU / Exploitation	1988	21,76	19,56	30,31
	2000	39,81	34,57	46,58
	2010	65,09	55,00	60,42
UTA / Exploitation	1988	1,32	1,12	1,24
	2000	1,18	1,00	1,31
	2010	1,27	1,23	1,27

